



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park				
Date	16 décembre 2022	Heure de départ	19 h 00		
Conditions météorologiques	Averses de neige faible (Temp. : -1 °C)	Vent : 9 km/h Sud-Ouest			
État de la piste	Bonne (Variante 2 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	S.O.	Nombre total d'inscriptions 89	
Total des paris mutuels	\$ 1,820,870				
Contact vétérinaire	Y	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé John Dorion	Juge associé Emma Pote
--------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

30 tonnes de matériel ont été ajoutées sur la piste aujourd'hui.

Le transfert entre entraîneurs a été approuvé pour le cheval, "Shades Of Bay", qui passe de Jordyn Sumner à Mitch Tierney.

Nous avons contacté les conducteurs Chris Christoforou, Jonathan Drury, Colin Kelly et James Macdonald, au sujet des sanctions pécuniaires non payées. Ils ont été informés que les montants des sanctions pécuniaires devaient être payés avant le lundi 19 décembre 2022, sinon ils seront retirés de leurs courses.

Gary Patterson était en formation ce soir pour devenir officiel des courses.

Courses :

Course 1 – Un test d’haleine par bandelette a été utilisé.

Enquête

Le #4, “Rose Run Xcentric”, arrivé en 3^e position, a fait un bris d’allure après le départ. Il n’a pas enfreint les règles de la CAJO sur les bris d’allure.

Lien pour la vidéo d’enquête – https://youtu.be/P8_TPf8fBUA

Course 2 – Un test d’haleine par bandelette a été utilisé.

Le #6, “Acrimony”, a été retiré à la dernière minute par les juges, comme le cheval était tombé sur le chemin vers la piste après la parade préalable à la course. On a opéré un remboursement de \$29,667.

Course 3 – Le #8, “Trafalgar”, a été inscrit après la course sur la liste de vétérinaires à court terme par le vétérinaire de la Commission.

Course 4 – Le #4, “Lock Bridge”, a terminé la course avec de l’équipement brisé (baguette de tête).

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Le conducteur, Louis-Philippe Roy, a enfreint la règle de la CAJO 22.19, pour le défaut d’avoir maintenu ses pieds dans les étriers dans le dernier droit et pour avoir ainsi touché le cheval. Il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Il s’agit de sa première infraction. Décision #1990457

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamation :

Course 3

“Twin B Tipster” (2), pour \$25,000, propriétaire Gabriella Sasso, propriétaires Jeffrey Courchesne et Martwest Racing Stable.